

Compte rendu d'audience

SNEP hdF / AEFE

Mardi 21 mai 2013, 13h30/15h00
Siège de l'AEFE – Paris 14^{ème}



Pour l'AEFE : M PUJOL Bernard, chef de la mission sport et du secteur Europe
M VIDAL Jean-Pierre, chef du secteur Asie

Pour le SNEP hdF : M LEMONNIER Polo, secrétaire national
M DELTOUR Anthony, responsable national hdF

M Pujol étant affecté à la rentrée 2013 au lycée français de Singapour, celui-ci débute la réunion par présenter l'avenir de la mission sport au sein de l'Agence. Il nous présente M Vidal qui assurera le lien avec le SNEP hdF au siège parisien de l'AEFE. La mission sport sera composée de ces deux mêmes personnes ainsi que de M JOSEPH en poste à Rabat. Concernant l'évènementiel, ce sera M TENEZE qui vraisemblablement s'en chargera. Le SNEP se félicite de la continuité de cette mission en qui il a trouvé des interlocuteurs de qualité. M PUJOL propose d'avertir le SNEP hdF de ses futurs déplacements à Paris afin de continuer les réunions de travail entreprises. Le SNEP demande à ce que cela soit fait assez tôt afin de pouvoir prendre des billets d'avion à des tarifs compétitifs et rappelle que pour cette audience, le prix du billet d'avion de son responsable hdF avait doublé du fait de la réponse tardive de l'Agence. Le SNEP demande aussi qu'un créneau horaire de 2h minimum soit aussi réservé à ces entretiens afin de pouvoir aborder sereinement tous les sujets et de ne pas multiplier les allers-retours en avion. M PUJOL comprend cette demande et fera en sorte de s'y tenir.

Le chef de la mission sport rappelle le thème de cette réunion de travail, à savoir la circulaire EPS et remercie le SNEP pour ses propositions envoyées par mail. Il précise que ce document, qu'il ne souhaite pas appeler "circulaire", sera aussi discuté lors du séminaire de Rabat des professeurs avec mission de conseil pédagogique (CP) et l'Inspection Générale (IG) des 10 et 11 juin prochain. Les priorités de ce séminaire seront l'enseignement et l'évaluation de l'EPS (DNB et Bac) ainsi que les contenus d'enseignement. Cette rencontre permettra de faire un premier bilan de l'action des CP et de faire des propositions sur les actions futures. M PUJOL rappelle que 80% des enseignants d'EPS du réseau sont des contrats locaux et que leur niveau de qualification est très hétérogène.

Concernant la *circulaire*, M PUJOL nous propose deux documents distincts :

Nous pourrions intégrer notre projet de *circulaire* dès le moins de juin de cette année à la note de rentrée de l'AEFE transmise à tous les chefs d'établissement. Cela permettra de sensibiliser tous les acteurs de la communauté éducative à la spécificité de l'enseignement de notre discipline en

rappelant notamment les textes officiels en vigueur. Dans un second temps, nous rédigerions une véritable circulaire EPS au cours de l'année scolaire 2013/2014 afin qu'elle soit entérinée par l'IG et votée au CT de l'Agence en juin 2014. En effet, les délais sont beaucoup trop courts pour mettre ce projet en œuvre dès cette année. Le SNEP partage cette analyse et accepte cette proposition.

Les responsables de la mission sport proposent ensuite de reprendre le document de travail du SNEP afin de se mettre d'accord sur le contenu de chaque item.

Toutes les parties sont d'accords pour que la note fasse référence à tous les textes officiels en vigueur et incite les chefs d'établissements à veiller à ce qu'ils soient appliqués, surtout dans les zones où il n'y a pas encore de CP. Le SNEP rappelle que cela serait le rôle des inspecteurs des Académies partenaires mais que cela n'est pas le cas dans de nombreuses zones. M PUJOL propose de demander à l'IG d'inciter les IA-IPR à plus s'intéresser aux établissements de leur zone de rattachement. Le SNEP confirme par exemple que dans certaine zone, le contrôle des protocoles d'évaluation au Bac n'est pas systématique et qu'aucune commission d'harmonisation n'est mise en place.

Étude des items du document de travail :

L'EPS :

- Horaires élèves obligatoires
- Textes officiels régissant l'organisation de l'EPS (collège, lycée) :
 1. Constitution des emplois du temps en EPS
 2. Projet d'EPS et projet d'AS → *si une AS a pu être créée, elle doit se conformer aux règles de fonctionnement à la française et donc se doter d'un projet d'AS.*
 3. Programmes et programmations
 4. Liste nationale, académique, et activité d'établissement (ou de zone AEFÉ) → *l'agence devra se mettre d'accord avec l'IG afin de permettre aux zones de bénéficier d'une activité « spécifique de zone » et d'inciter les établissements du réseau à s'ouvrir à des APSA spécifiques aux pays dans lesquels ils se trouvent (ex. du floorball pour la zone EOS)*
 5. Fiches ressources → *une traduction d'une partie de ces documents pourrait être effectuée afin de permettre aux collègues recrutés localement et n'ayant pas le niveau de langue suffisant de les étudier. Le SNEP pense que le problème se pose pour tous les textes officiels.*
 6. Les évaluations
 - EPS aux examens
 - a. Référentiels Bac et Brevet
 - b. Menu (pour le lycée) → *le SNEP fait état d'un manque total de retour de certaines académies partenaires et que pour cela aussi, l'IG devra envoyer un message clair aux IA-IPR. Le problème de l'harmonisation des notes devra être parallèlement réglé.*
 - c. Co-évaluation (pour le lycée) → *des solutions au cas par cas devront être trouvées dans les établissements qui ne contiennent qu'un seul enseignant d'EPS. Le SNEP rappelle qu'il y a une dizaine d'années, des titulaires étaient envoyées systématiquement dans les établissements ne disposant que de contrats locaux. La question du CCF ou d'épreuves ponctuelles terminales se posera dans ces cas-là.*
 - d. Différents types de contrôles (CCF, épreuves ponctuelles...)
 - e. Définition du protocole d'évaluation → *validation systématique par les Académies partenaires. L'IG devra leur rappeler.*
 - f. Le contrôle adapté → *le SNEP propose que l'Agence s'appuie sur certains établissements qui offrent déjà une politique ambitieuse d'accueil des élèves*

inaptes afin de l'étendre au réseau. Il affirme que la politique de prise en compte systématique des élèves inaptes doit être vraiment impulsée par l'AEFE car cette pratique est loin d'être systématique dans les établissements. M Pujol propose que ce thème soit discuté à Rabat et qu'une banque de donnée puisse être mise en place sur un site Internet dédié à l'EPS dans le réseau.

7. Circulaire natation → *Le SNEP propose qu'il soit aussi demandé plus généralement aux établissements de veiller à la conformité en matière de sécurité avec les règles du pays pour l'enseignement des APSA à risques (escalade, ski etc.). C'est bien la législation la plus contraignante qui devra être respectée.*
8. Enseignement facultatif (lycée) → *Le SNEP rappelle le cas des deux sportives de haut niveau tchèques qui se sont vues refuser le dispositif d'octroi automatique des 16 points de pratique optionnel en contrôle ponctuel terminal de l'enseignement facultatif. Son responsable national souhaite qu'une procédure précise à suivre soit proposée pour les futurs cas à l'AEFE. Le chef de la mission sport demandera à l'IG de proposer cela afin de l'inclure dans cette partie. Cette procédure devra apparaître dans le document AEFE.*
9. Enseignement d'exploration et de complément (lycée) → *L'Agence ne souhaite pas laisser cet item car il est illusoire de penser qu'un tel enseignement puisse voir le jour à l'AEFE (la priorité des établissements allant pour l'enseignement d'exploration en SES, en MPS et en littérature et société). Le SNEP propose néanmoins de le garder afin de permettre aux collègues désirant mettre en place cet enseignement de le faire.*
10. L'Association Sportive → *L'Agence ne souhaite pas faire référence directement aux AS car le problème de leur mise en place systématique pose de nombreux problèmes : cohabitation avec les clubs déjà existants, problème des statuts etc. Le SNEP annonce qu'il serait impensable de supprimer cet item car l'Association sportive fait partie intégrante de l'EPS et prolonge ses missions. Le SNEP rappelle que l'Agence a signé une convention avec l'UNSS, que la circulaire n°2012-125 de 2010 confirme que les AS sont des acteurs de la politique d'ouverture internationale et qu'un décret renforçant la place du sport scolaire paraîtra très prochainement. Le SNEP est bien conscient qu'une mise en place systématique et rapide d'une AS est impossible mais rappelle que tout doit être fait pour permettre aux collègues des établissements de le faire. Aussi, le SNEP propose que cet item incite les chefs d'établissements à lancer une réflexion localement avec les équipes pédagogiques en place afin d'étudier les possibilités et les conditions de création d'une AS. M Pujol est d'accord sur ce point et propose qu'il soit fait aussi référence à la convention AEFE/UNSS.*
11. Les sections sportives → *ce point est retiré comme un accord.*

Les enseignants d'EPS :

- Les obligations de service
- Les heures de coordination
- Les prérequis pour enseigner l'EPS (licence STAPS, formation aux premiers secours et sauvetage aquatique) → *il est précisé qu'un diplôme équivalent à une licence STAPS française fera l'affaire. M Pujol s'inquiète de la possibilité systématique de trouver des gens qualifiés. Le SNEP propose qu'on augmente donc le nombre de titulaires. Pour les contrats locaux, cette question du niveau de qualification est une question essentielle pour la sécurité des élèves.*
- La formation continue → *le SNEP demande qu'on distingue désormais « formation continue » et « formation initiale » car depuis quelques temps, des stages de type « comment enseigner l'EPS » voient le jour afin de mettre à niveau certains collègues locaux. Bien que ces stages soient essentiels pour essayer de rattraper le retard, ils entraînent une baisse de l'offre de formation continue pour les titulaires en poste ou pour les contrats locaux déjà formés à la française. Dans tous les cas, l'Agence doit inviter les comités de pilotage de la formation continue à proposer systématiquement des stages*

annuels. Le SNEP rappelle qu'en l'absence de coordinateur de zone (rôle tenu désormais par les CP), la concertation entre collègue n'est pas toujours évidente (et donc le choix de stage). Le comité de pilotage doit donc faire en sorte que des stages annuels soient tout de même organisés.

- Les inspections → La question de la transmission des demandes est posée car visiblement l'information circule mal. L'AEFE va se mettre d'accord avec l'IG pour élaborer une procédure (copie des demandes directement aux IA-IPR ?). Si pas d'inspection régulière possible, le SNEP demande la mise en œuvre d'un processus de rattrapage automatique des notes pédagogiques.

Les conditions de pratique de l'EPS :

- Moyens financiers pour les locations d'installations extérieures à l'établissement + transport
- Des installations en nombre suffisant pour chaque classe → rappeler que la norme n'est pas de mettre 3 classes dans un gymnase et que tout doit être fait pour trouver des solutions.
- Inclure systématiquement à chaque projet immobilier un volet « installations sportives ».

Le chef de la mission sport proposera d'ici mi-juin un brouillon qui sera discuté par mail. Il est convenu que la version finale devra être bouclée d'ici fin juin afin de la joindre aux instructions de rentrée.

Avant de conclure, le SNEP souhaite aborder rapidement quelques points :

- Quelles sont les suites données au courrier du SNEP du 22/02-2013 dénonçant les conditions inacceptables de l'enseignement de l'EPS dans les établissements homologués du Maroc ? M PUJOL annonce que lors des demandes de renouvellement d'homologation, la pression sera mise par l'Agence sur ces établissements.

- Le SNEP remarque que des postes de professeurs à mission de conseil pédagogique sont parus dernièrement. Il souhaite que si un support budgétaire venait à être dégagé dans les prochaines semaines (comme cela avait été le cas pour le poste de l'an dernier à Abu Dhabi) il soit créé un poste à Madagascar en urgence car tout pousse à le faire (le proviseur le demande pour la rentrée 2014). Le SNEP remet à cet effet un dossier à M PUJOL sur la question (motion votée au CE, recommandation de l'IA-IPR, recommandation du comité de pilotage de la formation continue, volume horaire disponible etc.). Le SNEP rappelle que de nombreuses autres zones devraient être pourvues en priorité comme la zone Amérique centrale (2 résidents seulement sur la zone, dont aucun au lycée français de Mexico qui comporte 3000 élèves). Le SNEP rappelle que conjointement à la création des postes de CP, il faut obligatoirement créer des postes de résidents dans tous les établissements du réseau afin de rendre le dispositif efficace.

- Le SNEP rappelle le communiqué de presse publié conjointement avec le SNES et le SNUIPP le 14 mai 2013 sur le manque de moyens accordés pour l'enseignement français à l'étranger :

http://www.snefsu.net/hdf/CP_commun_SNEP_SNES_SNUIPP_priorite_a_l_education_a_l_etranger_aussi_13_05_13.pdf.

L'audience est levée à 15h00.